

## Concours photo fnac Qui êtes-vous ?

Magasin fnac de :  
.....

### Autorisation d'exploitation de l'image

**Objet de l'autorisation :** Vos 3 clichés ci-après dénommés « les Photographies »  
**1/3 :** Prise de vue effectuée le :.....2008  
**2/3 :** Prise de vue effectuée le :.....2008  
**3/3 :** Prise de vue effectuée le :.....2008

**Photographe :** Mr/Mme.....  
 Domicilié(e) à.....

Pour les mineurs : Représentés par Mr/Mme....., en sa qualité de représentant légal, domicilié(e) à .....

**Organisé par :** **FNAC S.A.** 67, avenue du Général Leclerc, 92110 Clichy  
 Ci-après dénommée « la Société »

La FNAC organise le Concours photo fnac 2008 « Qui êtes-vous ? » (ci-après « l'Opération »), auquel le Photographe a souhaité participer. Le Photographe certifie avoir pris connaissance du règlement du concours disponible gratuitement sur simple demande à l'accueil de la FNAC et consultable sur [www.fnaclive.com](http://www.fnaclive.com), et en acceptant les termes. Il autorise à titre gratuit la Société et ses partenaires (Nikon, laboratoires Fujifilm, Images Magazine, Métro et France Info) à exploiter, directement ou indirectement, son nom et les Photographies incluant, le cas échéant, sa propre image, pour les besoins de l'Opération ainsi que dans le cadre de la communication faite autour de l'Opération. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer la Photographie incluant, le cas échéant, son image.

La présente autorisation est accordée pour l'ensemble des pays du monde pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par tous procédés numériques ou analogiques, en tout format et pour tous supports et modes de diffusions comprenant notamment sans que cette liste soit limitative :

- exposition dans les galeries et lieux d'exposition de la FNAC, à l'intérieur de ses magasins ou non, et dans les lieux d'exposition des partenaires de l'Opération ;
- publication sur tous supports imprimés comprenant notamment édition, catalogues, presse, leaflets, flyers, PLV ;
- télédiffusion en circuit fermé dans les magasins à enseigne FNAC, en intégralité et/ou par extraits ;
- diffusion sur Internet sur l'ensemble des sites et blogs du groupe FNAC et sur les sites de ses Partenaires ;
- supports audiovisuels notamment : CD, CD ROM, DVD ;
- téléphonie mobile : WAP, SMS, MMS ;
- communication interne et institutionnelle de la Société ;
- information journalistique de la presse écrite et audiovisuelle, relations publiques.

Il est expressément convenu qu'au delà de la période de 5 ans la Société et les sociétés du groupe FNAC pourront exploiter la Photographie pour l'illustration d'articles ou des exploitations à caractère informationnel, historique ou documentaire ainsi qu'à des fins de rétrospective, pour la durée de protection des droits de Propriété Intellectuelle, pour le monde.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société d'apporter à la "fixation initiale" toute modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération de l'image.

Fait à ....., le .....

En deux exemplaires originaux.

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour accord"*

*Signature du représentant légal pour les mineurs.*